

# GRAND PRIX ATLANTIQUE DOUBLE MIXTE

DU 7 AU 9 AOUT 2020 PORNICHET

## AVIS DE COURSE

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Non utilisé
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux étant fournis ils devront arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte sur invitation exclusivement aux équipages double mixte.
- 3.2 Les candidatures comprenant la demande de participation jointe à cet avis de course, devront être envoyées par mail ([contact@apcc-voilesportive.com](mailto:contact@apcc-voilesportive.com)) au plus tard le 24 Juillet 2020. Les équipages seront informés par mail, à partir du 27 Juillet de leur sélection ou non.
- 3.3 Suite aux sélections, pour être définitivement inscrit, chaque membre de l'équipage devra obligatoirement avoir préalablement envoyé par mail au plus tard mercredi 5 aout 2020 les documents suivants :
  - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - Un chèque de caution de 1500 euros par équipage à l'ordre de l'APCC.
  - Les droits d'inscription de 280 euros( lien vers site de paiement lors de la confirmation de sélection)
- 3.4 En raison du contexte covid 19, toutes les formalités administratives devront être réglées au plus tard le Mercredi 5 aout.  
Les mouvements à l'intérieur du club seront réduits à leur strict minimum .  
Cette épreuve reste soumise à l'approbation des différentes autorités administratives et pourrait, si les circonstances sanitaires l'exigeaient être annulée.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 280 euros comprenant la mise à disposition d'un j80 pour la régate.

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription : cf 3.3

5.2 Non utilisé

]

5.3 Jours de course

**Vendredi 7 Aout**

10h00 Briefing et tirage au sort des bateaux.

14h00 1 ou plusieurs courses à suivre.

**Samedi 8 Aout**

9h00 Briefing et tirage au sort des bateaux.

11h30 En fonction des conditions météo, grand cotier d'environ 50 milles, ou bananes.

**Dimanche 9 Aout**

9h30 Briefing et tirage au sort des bateaux.

10h30 Une ou plusieurs courses à suivre.

16h00 Remise des prix.

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h.

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront :

- Disponibles dès validation de l'inscription, en ligne via un lien internet.

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type côtiers et construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrite en annexe ZONE DE COURSE.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Un jugement semi-direct sur l'eau pourra être mis en place.

**9. CLASSEMENT**

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Non utilisé

9.3 Le système de classement est le suivant : système de points à minima de l'annexe A

**10. Non utilisé****11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

**12. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**13. Non utilisé****14. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

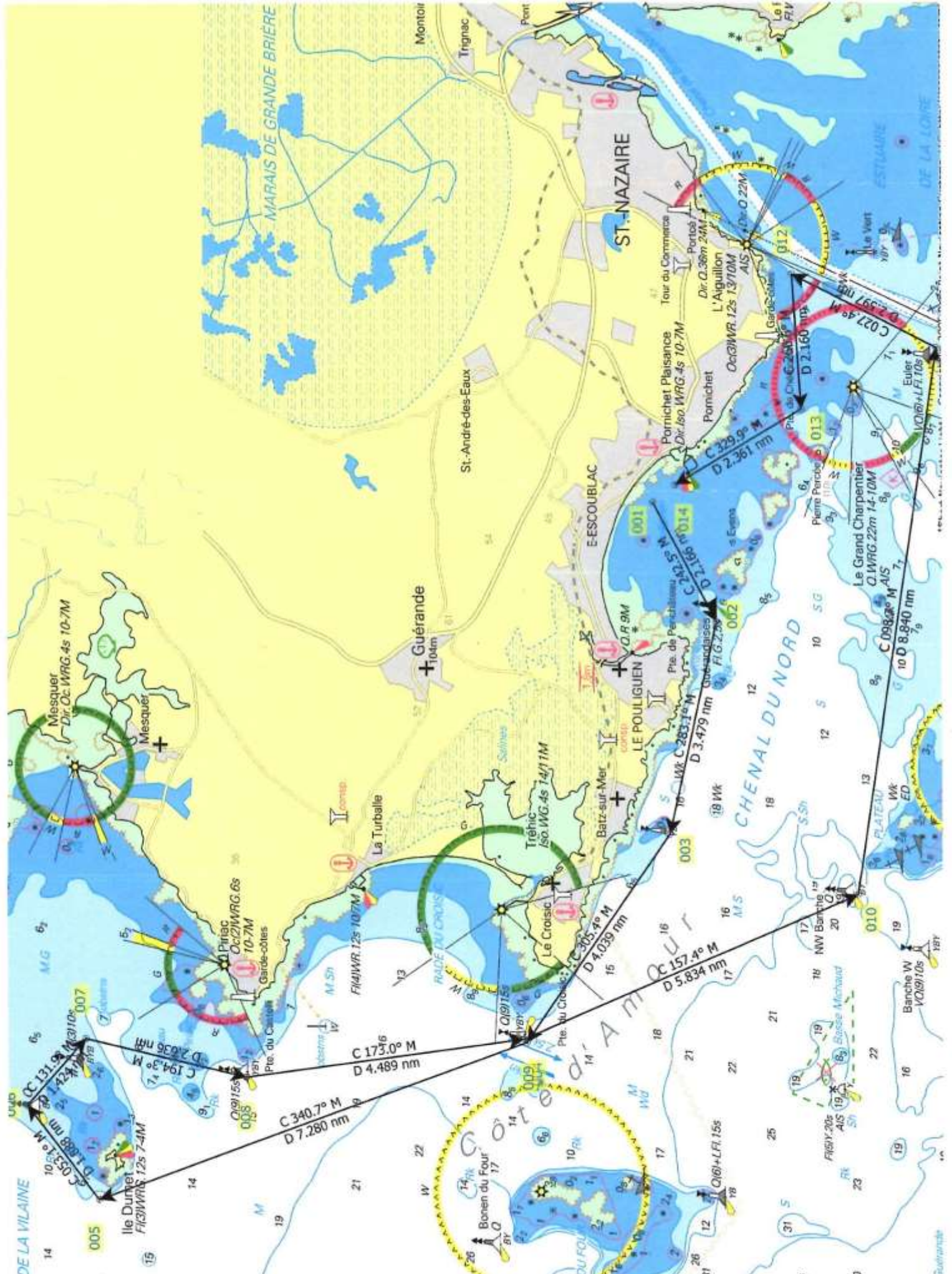
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

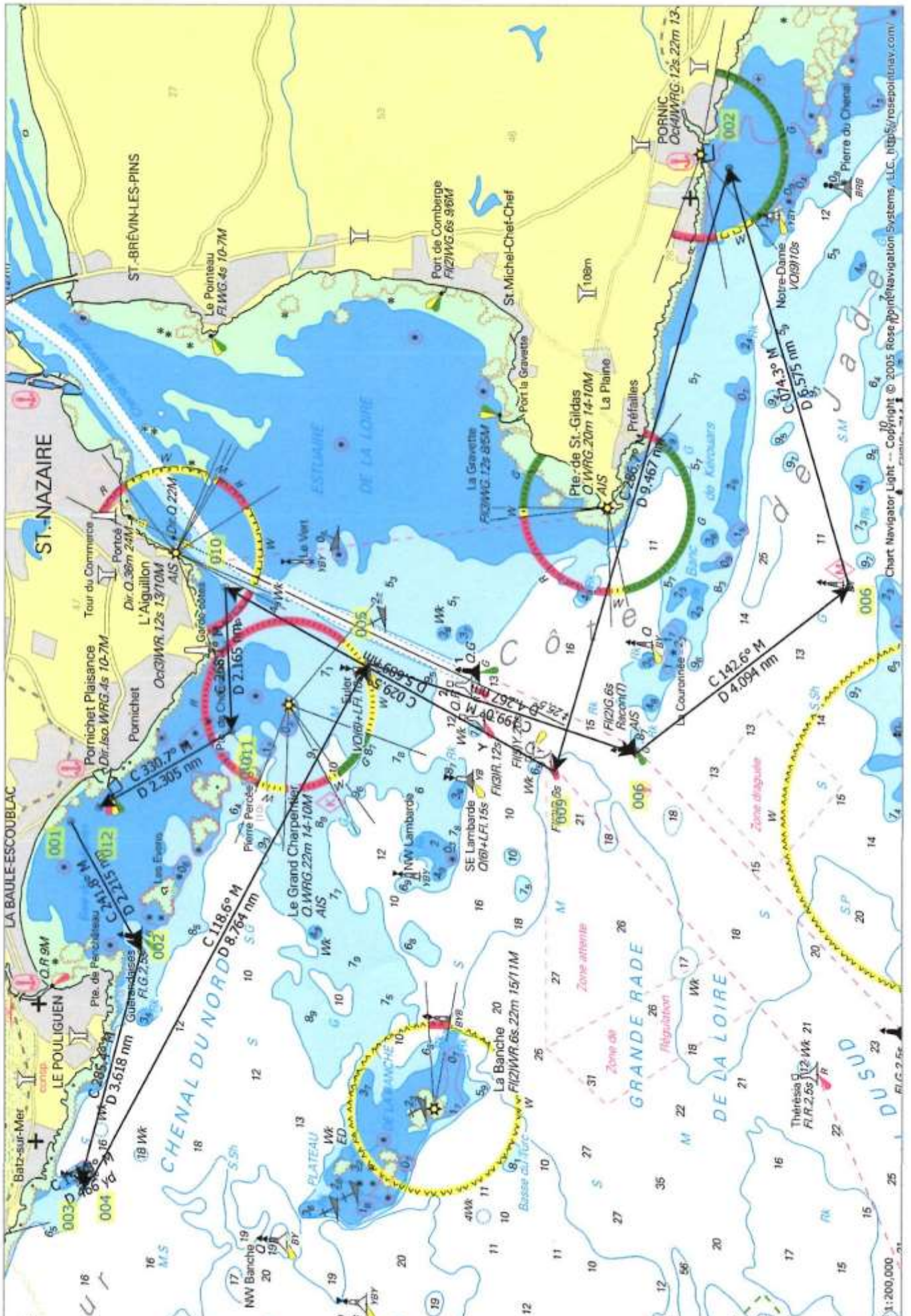
[contact@apcc-voilesportive.com](mailto:contact@apcc-voilesportive.com) tel 09/53/35/88/51

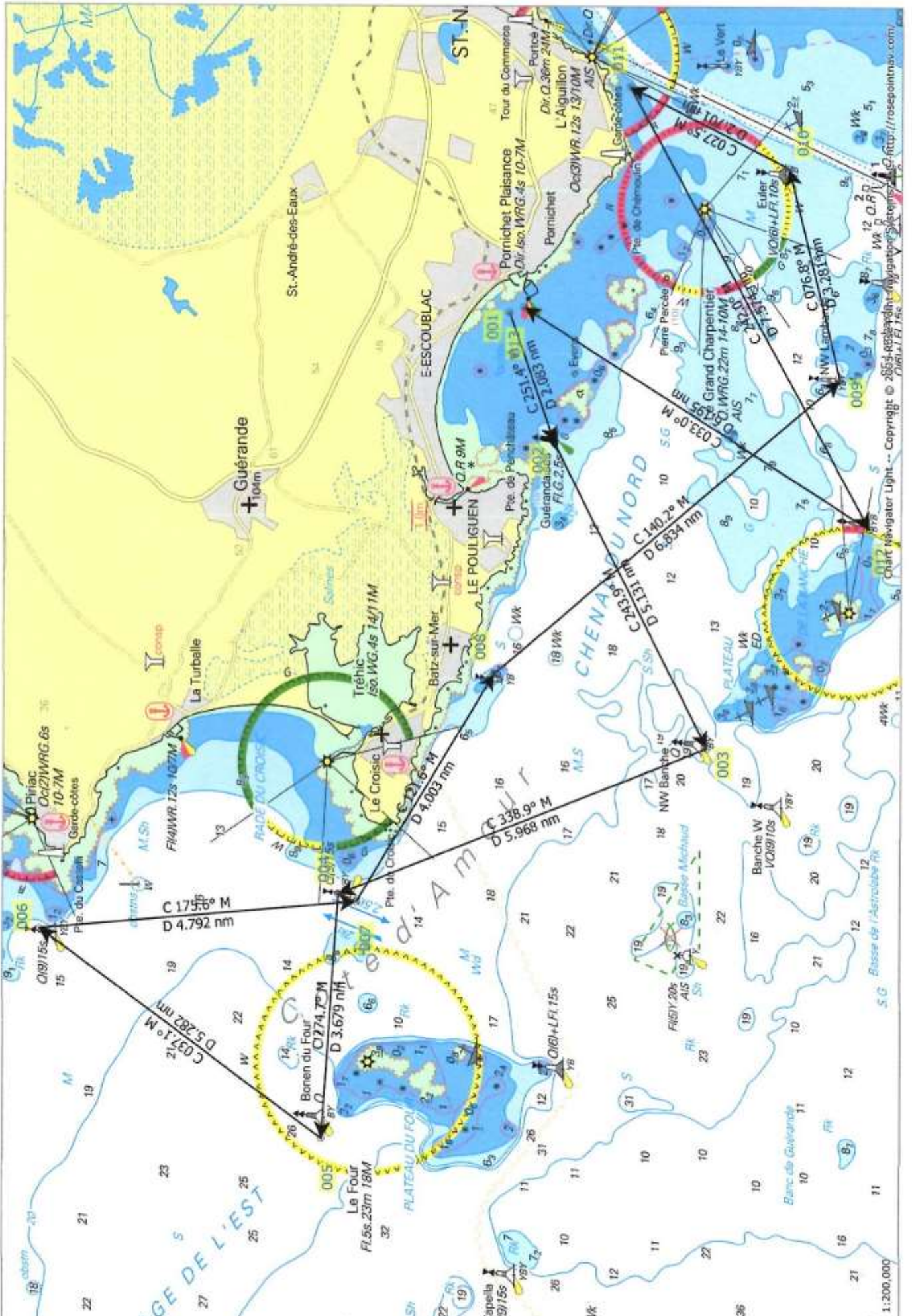
## ANNEXE ZONE DE COURSE PARCOURS CONSTRUITS

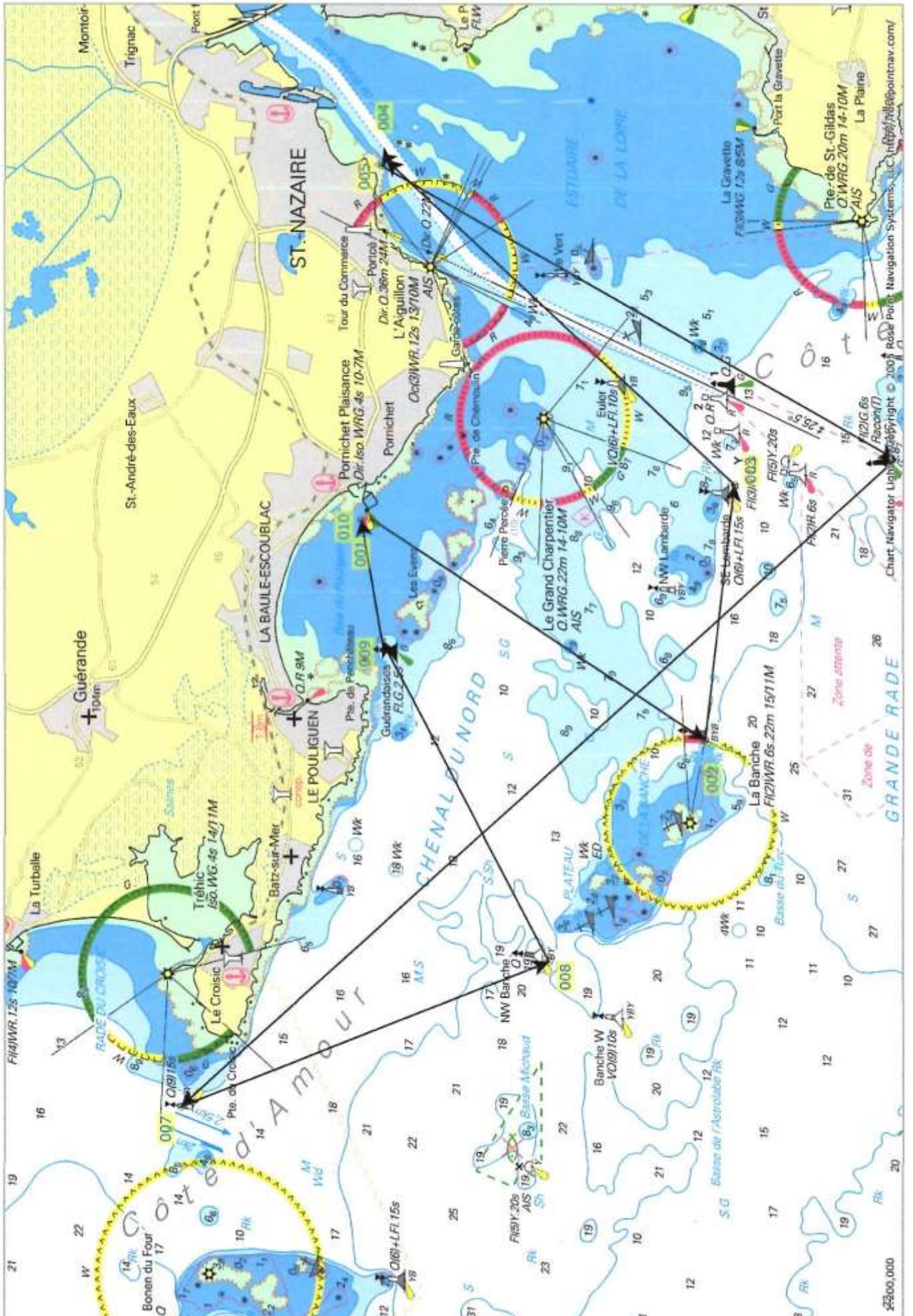


EXEMPLES DE COTIERS D'ENVIRON 50 MILLES











## DEMANDE DE PARTICIPATION GPA DOUBLE MIXTE DU 07 AU 09 /08/2020 PORNICHET

Coordonnées du (de la) Barreur(euse) :

Nom / Prénom : ..... Courriel : .....

Adresse: .....

Tel. : ..... Nom du Club représenté : ..... Ligue

	Nom	Prénom	N° licence	Club
Barreur(euse)				
Equipier(ère)				

**Description de l' équipage et palmarès succinct :**

Signature barreur(euse)

Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros.

Il est fortement conseillé aux barreurs (es) par l'autorité organisatrice de souscrire via votre espace licencié le rachat de franchise ffvoile.

En cas de sinistre responsable, l'assurance licence prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau) les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance APCC prendra le relais.

**DEMANDE D'INVITATION A ADRESSER AVANT LE 24/07/2020 A :**

[contact@apcc-voilesportive.com](mailto:contact@apcc-voilesportive.com)